Quel avenir pour la démocratie wallonne dans la société de la connaissance ?

Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée

Conférence « La Cité de la Connaissance »
La civilisation numérique entre promesses et réalités

École supérieure des Arts Saint-Luc à Liège

26 mars 2010

Mon intervention se fondera sur six questions simples, mais dont les réponses ne le sont certainement pas, suivies d'une conclusion :
1. Qu'est-ce que la société de la connaissance ?
2. Qu'est-ce que la démocratie ?
3. Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ?
4. Qu'est-ce que la démocratie wallonne ?
5. Que sera la démocratie demain ?
6. Que sera la démocratie wallonne demain ?

1. Qu'est-ce que la société de la connaissance ?

La société de la connaissance est une idée : celle d'un changement de modèle de la société post-industrielle, dans laquelle la matière première serait la matière grise, donc l'intelligence, la créativité, l'innovation, et dont le moteur serait l'apprentissage. On peut la voir comme un processus en cours d'implantation au plan mondial, avec des niveaux différents. Chez nous, elle aurait commencé au moment de la mise en place de l'enseignement obligatoire, en 1919, – soit 37 ans après les lois Ferry ! –, c'est-à-dire très tardivement. On peut la voir comme une stratégie actuelle (« processus de Lisbonne », sociétés ou régions apprenantes) ou comme une vision lointaine, voire une utopie. De toute manière, elle implique un changement majeur, une mutation de tous les domaines de la société : la culture, l'économie, le social, l'environnemental et le politique. Elle est entraînée par l'alliance entre l'informatique et la biologie. Certains prospectivistes considèrent qu'on est actuellement entre le quart et le tiers des changements technologiques, malgré tous les progrès que nous avons connus depuis trente ans. C'est dire l'ampleur de la mutation.

Dès 1967, le sociologue américain Daniel Bell avait anticipé le rôle de la connaissance comme caractère majeur des sociétés post-industrielles :

Alors que la société industrielle se préoccupe de la production de biens, la société post-industrielle est organisée autour de la connaissance.

Le concept de post-industrialisation se manifeste essentiellement par des changements dans la structure sociale ; mais ces changements ne déterminent pas des changements correspondants dans la culture politique : ils posent la question de la diversité de ses formes. Les structures politiques de la société post-industrielle seront

aussi diverses que celles de la société industrielle : la coexistence de systèmes politiques complètement différents [1].

Ce qui signifie également que, selon Daniel Bell, la société de la connaissance ne sera pas automatiquement démocratique...

2. Qu'est-ce que la démocratie ?

Dans une monarchie parlementaire où certains constitutionnalistes et politologues continuent d'appeler le roi "le souverain", il est utile de rappeler avec André Lalande que la démocratie est l'état *politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité* [2].

La démocratie n'est pas une forme politique parmi d'autres : elle est la condition de l'existence politique et de son institution [3]. Comme l'enseignait Jean Chesneaux, la démocratie, c'est à la fois :
– la concertation collective entre les citoyens ;
– le contrôle civique sur les instances du pouvoir ;
– la responsabilité que doit assumer le corps social vis-à-vis de la chose publique.

La démocratie est donc à l'entrecroisement du passé, du présent et du futur. Cela signifie que la responsabilité citoyenne tente de prendre en compte, d'articuler, d'équilibrer les expériences du passé, les priorités du présent ainsi que les attentes et les projets de l'avenir. Le temps est donc une variable-clef de la démocratie. Le professeur à Paris-Diderot rappelait que, dans notre société qui privilégie l'interface, la performance opératoire, la fonctionnalité immédiate, nous avons besoin de délai, de temps de réflexion pour éviter, écrivait-il, de succomber *à la programmation technocratique, à ne pas nous étourdir des appareillages électroniques opérant dans la non-durée* [4]. La démocratie ne saurait s'accommoder de l'immédiateté, de l'opinion immédiate, volatile, du sondage en temps réel…

3. Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ?

La démocratie vit aujourd'hui avec un lourd passif, même dans les pays où elle est implantée depuis plusieurs siècles parce que :
– elle a longtemps été affaiblie par le refus de reconnaître leur place et donc le droit de vote aux femmes ;
– elle a servi le plus souvent à légitimer le pouvoir des oligarchies plutôt qu'à construire un système politique où la majorité contrôlerait le pouvoir exécutif à travers la représentation parlementaire ou référendaire [5].

L'affaiblissement de l'image des institutions et des élus dans le regard des citoyens est une réalité qui a créé une distance entre les uns et les autres que les meilleurs efforts ne parviennent pas à combler. Les citoyennes et citoyens d'aujourd'hui ne croient plus, comme le notait alors l'Abbé Sieyes à l'époque de la Révolution française, que les citoyens *nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître*

(1) Daniel BELL, *Notes on the Post-Industrial Society,* in *Public Interest,* n°6 & 7, 1967.
(2) André LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, p. 215, Paris, Puf, 1976.
(3) Myriam REVAULT d'ALLONNES, *Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie*, p. 14, Paris, Seuil, 2010.
(4) Jean CHESNEAUX**,** *Habiter le temps, Passé, présent, futur : esquisse d'un Dialogue politique,* p. 17-18, Paris, Bayard, 1996.
(5) Alain TOURAINE, *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, p. 95, Paris, Fayard, 2005.

l'intérêt général et d'interpréter à cet égard leur propre volonté [6]. Victime du désenchantement, de la mondialisation, des marchés ainsi que de l'affaissement de l'État face aux groupes en tous genres, donc de la réduction de ses compétences et de ses prérogatives, le politique ne convainc plus et se replie progressivement sur les rares espaces où il peut encore exercer librement sa volonté.

Toutefois, depuis les années 1980, on observe le *regain démocratique* : la vie démocratique sort de la sphère politique et du pouvoir électif pour développer à nouveau son versant civil, citoyen [7]. Elle renoue ainsi avec la définition sociétale du XIX^{ème} siècle en complétant le volet politique par son versant civil. La notion de citoyenneté a été à nouveau cultivée puis étendue, surtout au travers de la nouvelle gouvernance, prônée par le PNUD et de l'émergence de la société civile. La citoyenneté politique a été complétée par la reconnaissance de la citoyenneté économique puis sociale. L'idée démocratique redevient progressivement une norme morale et sociale [8], une manière de vivre ensemble, une forme de société [9].

4. Qu'est-ce que la démocratie wallonne ?

La démocratie wallonne, c'est d'abord une ambition ancienne puisque, dès 1912, la revendication d'un fédéralisme a pris en Wallonie la forme d'une assemblée, d'un parlement informel : l'Assemblée wallonne, balayée deux ans plus tard par la Grande Guerre. Cette assemblée s'est reconstituée à plusieurs reprises, mais surtout dans le cadre de la régionalisation provisoire en 1974, puis définitive en 1980 et enfin, depuis 1995, par une assemblée élue directement et séparément, le Parlement wallon. Celui-ci dispose d'une réelle légitimité et d'une souveraineté véritable, – même s'il hésite parfois à l'exercer –, avec des moyens et des compétences étendues.

La démocratie wallonne, c'est aussi un conseil économique et social ainsi que de nombreux autres organes consultatifs ; c'est la démocratie locale, le Parlement de la Communauté française, la représentation fédérale et européenne. La démocratie wallonne, c'est aussi les essais et efforts, à côté de la démocratie représentative, de mise en place d'une démocratie délibérative : panels de citoyens, conférence consensus, exercices prospectifs, etc.

5. Que sera la démocratie demain ?

Nul ne le sait. Elle sera le fruit du hasard, de la nécessité et de notre volonté. Trois champs de réflexion méritent toutefois d'être ciblés.

5.1. Le premier est de constater que la mondialisation, qui s'est accélérée à partir de la fin du XX^{ème} siècle (1970), a modifié les mécanismes de décision au niveau des cadres nationaux qui participent ou subissent des cadres mondiaux ou européens. Certains, comme Jean-Marie Guéhenno, ont émis l'hypothèse que 1989 – la chute du Mur de Berlin – clôturait le cycle des Lumières, commencé en 1789, et que la démocratie ne pourrait plus être qu'un mode de fonctionnement formel. Selon le professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris, la politique pourrait renaître par une révolution spirituelle, éthique, sur le modèle de l'Empire romain d'Hadrien et de Marc-Aurèle :

(6) E.J. SIEYES, *Dire sur la question du véto royal*, dans *Écrits politiques*, p. 236, Paris, EAC-Gordon & Breach, 1985, cité par Yves SINTOMER, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, p. 7, La Découverte, Paris, 1999.
(7) Jean-François REVEL, *Le regain démocratique*, Paris, Fayard, 1992.
(8) Pierre ROSANVALLON, *La démocratie inachevée, Histoire de la souveraineté du peuple en France*, p. 417, Paris, Gallimard, 2000.
(9) Myriam REVAULT d'ALLONNES, *op. cit.*, …, p. 16.

[…] *La société des hommes est devenue trop vaste pour former un corps politique. Les citoyens y forment de moins en moins un ensemble capable d'exprimer une souveraineté collective ; ils sont seulement des sujets juridiques, titulaires de droits et soumis à des obligations, dans un espace abstrait aux frontières territoriales de plus en plus indécises.* […] *Nous sommes entrés dans l'âge de la complexité sans savoir si cette complexité serait un progrès ou un handicap* [(10)].

5.2. D'autres, comme l'essayiste Alain Duhamel, en partant du fait que le régime représentatif n'est plus la forme exclusive de la démocratie moderne, mais que la démocratie délibérante émerge, pensent qu'un nouvel équilibre pourrait se former entre pouvoir politique et implication citoyenne. Cette démocratie délibérante s'oppose au principe de tradition *qui veut que ce qui a été soit,* alors que le principe démocratique *exige de justifier avant d'adopter et de se conformer. L'argumentation est une pratique consubstantielle de la démocratie* [(11)].

Mais, rappelle Duhamel avec raison, la démocratie délibérante exige une participation des gouvernés au pouvoir dont il est plus aisé de proclamer la nécessité que de définir les modalités.

5.3. Le troisième champ se trouve dans l'idée de gouvernementalité, concept élaboré par Michel Foucault lorsqu'il a étudié les mutations du pouvoir et les nouvelles formes politiques aux XVII et XVIII$_{èmes}$ siècles. Foucault a montré que la démocratisation à cette époque n'a pas évolué dans le sens d'un transfert de souveraineté au profit du peuple, mais sous la forme de *mutations technologiques du pouvoir* : comment surveiller quelqu'un, comment contrôler sa conduite, son comportement, ses aptitudes, intensifier sa performance, etc. Cette idée, que Foucault appelle la gouvernementalité, est *la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi*, donc à la fois le gouvernement de soi et celui des autres, le rapport de soi à soi et le rapport à l'autre. Ce sont, dit le philosophe et historien, *les individus libres qui essaient de contrôler, de déterminer, de délimiter la liberté des autres et, pour ce faire, ils disposent de certains instruments pour gouverner les autres. Cela repose donc bien sur la liberté, sur le rapport de soi à soi et le rapport à l'autre* [(12)]. Cette technologie, appelée par Foucault *technologie pastorale* dans l'Occident chrétien, était celle de la direction des consciences, de l'aveu, de la confession.

Comme en conclut Myriam Revault en s'appuyant sur cette analyse, *la manière dont nous sommes amenés à nous reconnaître en tant que société, élément d'une entité sociale, partie d'une nation ou d'un État est partie prenante de la technologie des individus* [(13)].

On peut dès lors utiliser le concept de gouvernementalité aujourd'hui, en Wallonie, en Belgique, en Europe... afin de décoder la manière dont se forgent les consciences, s'élaborent les croyances, se construisent les comportements.

6. Que sera la démocratie wallonne demain ?

Pour répondre à cette question difficile, il paraît indispensable de revenir aux trois axes de la définition de Jean Chesneaux, en s'inscrivant dans une logique volontariste et en regardant ce qui se fait ailleurs.

(10) Jean-Marie GUEHENNO, *La fin des la démocratie*, p. 13, Paris, Flammarion, 1995 [1993].
(11) Alain DUHAMEL, *Les démocraties, Régimes, principes, exigences*, p. 331, Paris, Seuil, 1993.
(12) Michel FOUCAULT, *Dits et écrits*, t. 4, p. 191, 728-729 et 785, Paris, Gallimard, 1994, cité dans Myriam REVAULT d'ALLONNES, *op. cit.*, p. 49-51.
(13) Myriam REVAULT d'ALLONNES, *op. cit.*, p. 52.

6.1. La concertation collective des citoyens

Il s'agira de donner à l'avenir de la consistance à la fonction délibérative au niveau régional. Á l'instar de ce qui se fait dans les territoires de projet, on pourrait créer, au niveau régional, une forme de *Conseil de Développement wallon*. Son rôle, différent du Conseil économique et social, ne serait pas de concertation, mais de production, c'est-à-dire qu'il aurait pour objet de donner du sens à l'action collective et de créer du consensus sur des idées innovantes destinées à faire progresser la région dans tous les domaines. Il aurait pour composition des non professionnels, c'est-à-dire des citoyennes et des citoyens non rémunérés pour cette fonction, mais appartenant aux différentes sphères de la gouvernance (sphère publique, sphère privée, société civile). Il constituerait, avec le Parlement et le Conseil économique et social, le troisième pilier de la démocratie wallonne et pourrait être le lieu de construction d'un nouveau contrat sociétal wallon.

6.2. Le contrôle civique sur les instances du pouvoir

Le Parlement wallon pourrait utilement renforcer ses capacités d'audit et de contrôle de l'Exécutif, en s'adjoignant une Cour des Comptes régionale ainsi qu'en renforçant ses capacités d'évaluation et de prospective. La Cour des Comptes régionale pourrait assumer la fonction d'évaluation, la Cour des Comptes fédérale ayant fort heureusement développé cette compétence. Un *Comité pour le futur* pourrait, au sein du Parlement, jouer un rôle majeur dans la prospective régionale, en s'inspirant des expériences menées au Parlement de Finlande, mais aussi au Parlement flamand, où, – suivant en cela l'évolution du *foresight* –, la prospective, d'abord essentiellement technologique, est devenue plus sociétale.

Notons que le renforcement démocratique du Parlement passe également par le renforcement de son indépendance à l'égard des groupes de toute nature. Le vote secret dans l'adoption des décrets pourrait assurer l'indépendance des parlementaires eux-mêmes, les laisser voter en conscience et mieux prendre en compte l'intérêt général.

6.3. La responsabilité que le corps social doit assumer vis-à-vis de la chose publique

Au moins trois facteurs pourraient renforcer la responsabilité que le corps social wallon doit assumer vis-à-vis de la chose publique :
– un renforcement de la capacité démocratique du citoyen. Sans revenir au vote capacitaire, qui n'est pas démocratique, on peut toutefois améliorer les facultés de l'électeur à exercer sa responsabilité citoyenne. Cette nécessité passe par l'apprentissage et l'implication des citoyens, leur autonomisation (*empowerment*), leur capacité à se construire un jugement critique et à s'émanciper de la pensée unique. Il s'agit d'une formation qui doit, dans toutes les écoles, y compris techniques et professionnelles, être développée. Le rôle de l'éducation permanente, des mouvements de jeunesse ainsi que des associations lycéennes et étudiantes apparaît ici majeur. François Bayrou rappellait que la démocratie ne va pas sans conscience en citant judicieusement Marc Sangnier [(14)] et Hannah Arendt [(15)], et concluant : *la seule*

(14) *La démocratie est l'organisation sociale qui permet de porter au maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun*, cité par François BAYROU, *Abus de pouvoir*, p. 187, Paris, Plon, 2009. – Marc SANGNIER, *Discours*, t.1, *1891-1906*, p. 300, Pris, Bloud & Gay, 1910.(Discours prononcé le 26 fécrier 1905 au quatrième congrès du Sillon). – Jean-Marie MAYEUR, *Le Sillon de Marc Sangnier et la démocratie sociale*, Actes du colloque des 18 et 19 mars 2004, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.

chose dont on ait besoin vraiment, pour construire une démocratie, pour construire un pays libre, pour construire un grand pays moderne, c'est la vérité. La vérité toute bête [16].

– la création d'un espace médiatique et civique wallon. Alors que l'opinion publique se construit également dans les médias audiovisuels et dans la presse écrite, la plupart de ceux-ci ont – en dehors de quelques gadgets publicitaires – depuis longtemps renoncé à ce rôle éducatif : que l'on jette un coup d'oeil aux journaux du XIX^{ème} siècle et l'on comprendra l'ampleur de la décadence dans ce domaine. La presse écrite locale wallonne, si elle existe encore, est d'une médiocrité rare et a abandonné tout rôle citoyen. Quant à la presse dite *nationale* ou bruxelloise, sauf l'exception importante de quelques journalistes de *La Libre Belgique*, elle a renoncé depuis longtemps à informer honnêtement le citoyen wallon. Quant à la télévision de service public, après une décentralisation morcellante de l'espace médiatique wallon, elle s'est, prétextant des difficultés budgétaires, réfugiée dans sa tour d'ivoire du boulevard Reyers. La création d'une télévision régionale wallonne, par la mise en place d'un réseau des télévisions communautaires wallonnes – qui garderaient des "décrochages" par bassin de vie –, et en leur affectant les moyens régionalisés jadis alloués à la RTBF et un cahier des charges précis, apparaît une piste d'avenir. Ces questions ne sont évidemment pas périphériques, car elles contribuent à rendre la société à la fois morcellée et éclatée, à l'empêcher de "faire système". Or la démocratie a besoin d'un cadre *national,* conçu comme *une communauté des citoyens*, pour s'exercer [17].

– une lutte contre l'anonymat dans les réseaux sociaux et sur l'internet permettrait d'éviter que les remarquables outils modernes d'implication du corps social ne prennent la voie du pire poujadisme, mais au contraire, jouent un rôle déterminant dans le débat public. Il faut remarquer que, bien souvent, sur certains sites ou blogs, l'expression des sentiments et des émotions l'emporte sur l'argumentation et la délibération pourtant indispensables à la construction d'un débat public de qualité. Il faut noter que Pierre Rosanvallon et Patrice Flichy ont souligné qu'une des principales fonctions des nouveaux mouvements sociaux consiste à assurer des activités de vigilance, de dénonciation et de notation qui sont les trois piliers de ce que l'historien et professeur au Collège de France a appelé la *contre-démocratie* [18].

Conclusion : intelligence collective et démocratie collective

Aujourd'hui, le régime représentatif n'est plus la forme exclusive de la démocratie moderne. Demain, la démocratie représentative devra davantage s'appuyer sur une démocratie délibérative intelligente et vigoureuse. La première, tant parlementaire qu'exécutive, devra garder ses prérogatives de décision, car elle est la seule vraiment légitime pour cette fonction de décision [19]. Mais au delà de la participation, la délibération citoyenne permettra de mieux construire une pensée politique collective, par l'innovation et la recherche du consensus sociétal.

Ces évolutions ne seront pourtant possibles qu'en renforçant le rôle de l'éducation, de l'apprentissage, de la recherche du sens, tous fondements de la société de la

(15) *La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat*, Hannah ARENDT, *Vérité et politique*, dans *New Yorker*, 1967, dans F. BAYROU, *op. cit.*, p. 188. (H. ARENDT, *Truth and Politics*, in *The New Yorker*, February 25, 1967, p. 49.).
(16) François BAYROU, *Abus de pouvoir...*, p. 188.
(17) Dominique SCHNAPPER, *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard, 1994. – Dans l'*Encyclopedia Universalis, Notions*, 2004, Dominique Schnapper notait que *la citoyenneté n'est pas une essence donnée une fois pour toutes, qu'il importerait de maintenir ou de transmettre. Qu'il s'agisse de la conception qu'on s'en fait ou des règles juridiques et, plus généralement, de l'ensemble des institutions et des pratiques sociales qui l'organisent, elle ne cesse d'évoluer. C'est une construction historique.*
(18) Pierre ROSANVALLON, *La Contre-démocratie*, Paris, Seuil, 2006. – Patrice FLICHY, *Internet et le débat démocratique*, dans *Réseaux*, n° 150, p. 159-185, 2008. – P. FLICHY, *Internet, un auxiliaire de la démocratie ?* Université de Marne la Vallée, UMR 8134, 2010.
(19) Jürgen HABERMAS, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997.

connaissance. C'est Jean-François Revel qui notait – voici vingt ans déjà – que *la condition du bon fonctionnement de la démocratie et de sa solidité, c'est cette accession du citoyen à l'autonomie personnelle, autrement dit à la culture comprise comme une capacité de se conduire tout seul, d'échapper au vide et à l'ennui par les ressources de son propre esprit. C'est pourquoi le besoin d'éducation devient d'autant plus fort que les sociétés sont plus démocratiques. L'éducation n'a pas pour seul fonction de préparer à un emploi, elle a aussi et surtout celle de préparer à comprendre et à compléter le sens de la civilisation dans laquelle l'individu vivra. Seul l'avancement de la majorité des hommes jusqu'à la maîtrise culturelle de soi peut permettre à la démocratie de durer.* […]

Et Jean-François Revel concluait par cette phrase admirable : *c'est la démocratie qui permet à l'homme libre de naître, mais c'est l'homme libre qui permet à la démocratie de durer* [(20)].

Les intelligences citoyennes auront en effet toute leur place dans une démocratie moderne, pour autant que le pouvoir régional leur ménage les espaces nécessaires et qu'il accepte le dialogue constant avec ceux qui occuperont ces espaces. Se construira à ce moment une démocratie collective, comme il y a intelligence collective [(21)]. C'est dire si la force et la vigueur de cette démocratie se seront renforcées.

(20) Jean-François REVEL, *op. cit.,* p. 474-475.
(21) Il faut se souvenir du candidat Barak Obama lorsqu'il invoquait la puissance collective avec son slogan "*Yes, we can*", ce *nous* pouvant impliquer une volonté de réappropriation de la capacité politique par les citoyens. Il semble toutefois que, lors de la gestion de son mandat, le président ait provoqué un désenchantement sur ce plan.